

Décision

Générale

colonial

Décision n° 37-390-1929 Indemnités.

n° 37-390-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mai 1929

Numéro JO

n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro

31 mai 1929

TEXTE INTÉGRAL

le pharmacien lieutenant des troupes coloniales Bonnet, chargé du service de la pharmacie, recevra une indemnité annuelle de responsabilité de Caisse de 360 francs, pour compler du 1er janvier 1929.